



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
26 septembre 2011
Français
Anglais, espagnol et français
seulement

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10–21 octobre 2011

Point 8 (b) de l'ordre du jour provisoire

Suite donnée à l'évaluation du Mécanisme mondial par le Corps commun d'inspection

Évaluation des arrangements relatifs au Mécanisme mondial qui ont déjà été adoptés ou qui pourraient l'être en matière d'établissement de rapports, d'obligation de rendre des comptes et de dispositions institutionnelles

Réponse de la direction du Mécanisme mondial

Résumé

Ce document, soumis au Bureau de la neuvième session de la Conférence des Parties au 1er septembre 2011, est la réponse du directeur général du Mécanisme mondial faisant suite au rapport d'évaluation du Mécanisme mondial. Il est publié dans sa version originale, sans modification ni correction.

Rapport des Consultants sur

**L'Evaluation du Mécanisme mondial
Suivie de la décision 6 de la Conférence des Parties
à sa 9ème session**

**Réponse de la direction du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte
contre la désertification**

**Rome
Juillet 2011**

1. Avant-propos

Le Mécanisme mondial (MM) a été invité par le Bureau de la Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) à sa 9ème session (CdP9) à fournir une réponse de la direction au rapport des consultants intitulé «Évaluation du Mécanisme mondial», qui a été rédigé par Rachel Schutte et Priyalal Kurukulasuriya, au nom du Bureau en tant que suivi de la décision 6/CdP9.

La réponse de la direction du MM limitera ses commentaires à la section du rapport d'évaluation contenant l'examen analytique, qui développe les arguments en faveur de quatre propositions de changement institutionnel (sections I - IV). Le MM ne présente pas de commentaires sur les quatre propositions contenues dans les sections VI-VII.

2. Résumé analytique

2.1 Assertions et objections

L'analyse contenue dans l'«Évaluation du Mécanisme mondial (MM)» dans les sections I – IV avance les assertions suivantes:

1. Le MM agit de manière indépendante du Secrétariat et la coopération avec le Secrétariat est encore faible malgré les efforts de la CdP;
2. Double-emplois et chevauchements contribuent à un gaspillage de ressources pour la Convention;
3. Il manque une délimitation claire des tâches et des fonctions du Secrétariat et du Mécanisme mondial;
4. Le MM ne rend pas suffisamment compte à la CdP et sa responsabilité globale est insuffisante;
5. Le Mémoire d'accord entre le FIDA et la Conférence des Parties de la Convention constitue une limitation majeure pour le fonctionnement du MM ;

L'analyse met en discussion les points suivants approuvés par les pays Parties:

1. Indépendance du MM en tant qu'organe subsidiaire de la Convention et sa fonction en tant qu'institution d'appui pour les pays en développement Parties conformément à l'article 21 de la Convention;
2. Capacité de la Conférence des Parties d'exercer une supervision du MM en matière de responsabilité et déclaration;
3. Capacité du FIDA d'exercer la supervision administrative et fiduciaire.

En conséquence, le rapport indique clairement que le MM a besoin d'être contrôlé par un nouvel arrangement institutionnel qui envisage le rôle du Secrétariat de la Convention. Le rapport des consultants n'évalue pas d'autres modalités d'hébergement au-delà du FIDA et du Secrétariat de la Convention malgré le fait que cela avait été expressément requis dans leur termes de référence.

2.2 Le MM en tant qu'institution fonctionnelle

Le MM a été créé par la Convention en tant qu'organe subsidiaire autonome avec sa propre structure de gestion et avec responsabilité directe envers la Conférence des Parties (cf. article 21 de la Convention). Cela a été confirmé par l'avis juridique du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies en Octobre 2009, document ICCD/COP (9)/9/Add.2, annexe II, paragraphe 4. La supervision administrative et fiduciaire du MM est garantie par le Fonds international de développement agricole (FIDA) dans le cadre du Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le FIDA. De nouvelles dispositions concernant la supervision et la responsabilité de la CdP vers le MM, ainsi que le Secrétariat, ont été mises en place par la Stratégie décennale de la Convention (2008-2018), à savoir l'approche de gestion axée sur les résultats et les nouvelles structures en matière de déclaration (décision 3/COP.8).

Il convient de noter que l'autonomie du MM a été volontairement approuvée par les pays Parties, sur la base de l'idée selon laquelle le secrétariat d'un instrument mondial comme la Convention et d'autres Accords multilatéraux ne devraient pas avoir de pouvoir décisionnel sur un organe opérationnel comme le Mécanisme mondial, le FEM ou toute autre institution. Ces institutions nécessitent leurs propres structures de gouvernance, comme celle du MM qui est responsable uniquement devant la Conférence des Parties.

Basé sur les arrangements institutionnels actuels, le MM a triplé ses effectifs et son financement opérationnel depuis 2004. Ceci a été rendu possible grâce au changement de l'approche du Mécanisme mondial, qui a développé le concept de la Stratégie intégrée de financement (SIF) comme un outil de gouvernance pour les pays en développement Parties. L'approche de la SIF est entièrement en ligne avec le texte de la Convention et contribue directement à la stratégie décennale de la Convention et son appel à créer des cadres d'investissement pour la gestion durable des terres, qui est le but ultime du processus de la SIF au niveaux national et sous régional.

2.3 Approche et prestation de services

Le nombre croissant de requêtes pour le développement de SIFs par les pays Parties et la demande croissante pour l'organisation d'ateliers d'échange de connaissances du MM sur le thème "Etablissement de stratégies financières intégrées», sont des indicateurs clairs qui démontrent que l'approche du MM dans l'accomplissement de son mandat, tel que décrit par la Convention, a été intégrée dans le cadre de la Convention. À cet égard, il semble que les consultants, en net contraste avec les opinions des pays Parties, ont critiqué le concept de la SIF, sans suffisamment baser leur raisonnement sur cette question cruciale (voir en particulier la section 2.2.2). En effet, la SIF a été interprétée dans le rapport des consultants comme un indicateur du MM agissant de manière indépendante et sans responsabilité devant la Conférence des Parties.

Par ailleurs, le rapport des consultants indique que le MM pourrait servir d'organe de collecte de fonds de la Convention pour le fonctionnement de la «structure de la Convention» pour financer les coûts récurrents pour la participation des points focaux à la CdP et au CRIC, le budget pour CRIC et CST et d'autres coûts de la Convention au niveau global en contradiction avec le texte de la Convention. La décision de la CdP9 sur le développement d'une «stratégie commune de collecte de fonds» à cette fin est une activité conjointe du Secrétariat et le Mécanisme mondial et ne change pas le mandat du MM, vu que le MM ne doit que soutenir l'Unité de collecte de fonds du Secrétariat à travers son expérience et ses réseaux.

2.4 Coopération entre le Secrétariat et le Mécanisme mondial

Le rapport des consultants fonde solidement son argumentation sur le manque apparent de coopération avec le Secrétariat. Les consultants demandent un arrangement systémique ou institutionnel pour renforcer la coopération. Le MM a toujours soutenu que la coopération entre le Secrétariat et le Mécanisme mondial est un «processus d'apprentissage» avec des résultats toujours meilleurs, qui ont été positivement recueillis au cours du CRIC en février 2011. L'équipe du MM voudrait saisir cette occasion pour remercier tous les collègues du Secrétariat de la Convention pour leur engagement avec le MM dans des réalisations communes telles que celles relatives aux Mécanismes Régionaux de Coordination (MRC)/Unités Régionales de Coordination (URC), à PRAIS I et à la communication. Malgré les bons résultats de cette coopération, le manque apparent de coopération entre les deux institutions a été de plus en plus utilisé comme un argument politique et n'est pas basé sur la réalité quotidienne des deux équipes.

2.5 Responsabilité et déclaration

Le MM voudrait réitérer que la responsabilité, la transparence et le respect des décisions de la CdP de la part du MM n'ont jamais fait l'objet d'aucune critique aux différentes sessions de la CdP ou du CRIC et aucune décision à cet égard n'a été prise par la CdP avant 2007, lorsque de nouvelles directives en matière de déclaration ont été convenues pour tous les organes subsidiaires de la Convention. Le rapport des consultants n'a délibérément pas évalué les nouvelles modalités de responsabilité et de transparence en ce qui concerne le programme de travail et budget axé sur les résultats du Mécanisme mondial, ainsi que les obligations en matière de déclaration telles que décidées par la Conférence des Parties.

2.6 Conclusion

Basé sur ce qui précède et en résumé des corrections factuelles ci-dessous, la Direction du MM tient à souligner que le rapport des consultants dans son ensemble donne une image du MM comme, dans la meilleure hypothèse poursuivant un programme séparé de la Convention, et dans la pire des hypothèses comme étant volontairement irrespectueux des règles. Le rapport n'évalue pas les faits et les chiffres avec la diligence requise, il ignore l'appréciation et la demande des pays en développement en faveur de l'engagement du MM aux niveaux national et sous-régional et il envoie aux organismes donateurs et aux institutions internationales le message que le MM est essentiellement dysfonctionnel.

En ce qui concerne ce dernier point, cette image d'un organe subsidiaire de la Convention mettra certainement en jeu le succès des futurs efforts de mobilisation des ressources, non seulement pour le MM et ses activités, mais pour la Convention dans son ensemble. Le rapport n'a aucune utilité pour garantir l'amélioration des services du MM en faveur des pays Parties, et ne contribue pas à trouver une solution à la longue «question institutionnelle», qui a très peu à voir avec la qualité du travail du MM, mais dépend d'un manque de consensus sur un agenda politique sur lequel le MM n'a pas d'autorité. Ceci est également en fort contraste avec les résultats de l'enquête de satisfaction du MM, qui a été demandée par la Conférence des Parties, et qui révèle que les partenaires sont extrêmement positifs sur les services de la Stratégie Intégrée de Financement du MM. Il est donc à la fois regrettable et inutile que les consultants aient choisi une telle approche biaisée et négative à l'évaluation globale du MM¹.

¹ Dans une version précédente de l'Évaluation, les consultants avaient écrit :(...) le MM semble avoir

Enfin, la CdP devrait considérer qu'il manque encore le fondement pour tout nouveau arrangement institutionnel, à savoir un consensus par les pays Parties sur les services que le MM doit fournir. En d'autres termes, qu'est ce qui est attendu du MM pour l'avenir ? «La forme suit la fonction» - le rapport des consultants reste vague en ce qui concerne l'amélioration ou le changement des services du MM dans le cadre des diverses options institutionnelles.

3. Corrections factuelles

Etant donné que le rapport des consultants contient d'innombrables exemples d'information et interprétations factuelles inexactes, cette réponse de la direction sera confinée à la correction des principales erreurs factuelles et ne pourra pas commenter de façon détaillée toutes les 72 pages.

Deuxièmement, il est à noter que le rapport des consultants complique la perception des modalités en matière de responsabilité et déclaration, qui sont pourtant relativement claires, à travers l'introduction d'arguments qui créent la confusion. Un de ces arguments est l'affirmation que le MM, dans sa gestion du budget, n'est pas contrôlé par l'ONU et ne suit pas les règles financières de l'ONU comme le Secrétariat. Cependant, contrairement au Secrétariat, le MM suit les règles et procédures du FIDA comme convenu dans le protocole d'accord entre la CdP et le FIDA. Le rapport décrit cela comme un problème en soi et ne fait aucune tentative de décrire quels sont les problèmes que ce type d'arrangement pourrait causer.

3.1 Incohérences des rapports budgétaires

Dans la section 2.1.3.2 «incohérences des rapports budgétaires», le Mécanisme mondial a largement commenté sur les incompréhensions des consultants par rapport à ses modalités de planification financière de base, administratives et en matière de déclaration.

- (1) Le MM présente à la Conférence des Parties une **proposition** budgétaire pour chaque exercice biennal contenant les attentes du budget de base et volontaire dans le cadre de la gestion commune axée sur les résultats. La CdP par conséquent **adopte** un budget de base financé par les contributions vérifiées des pays Parties. La proposition de budget pour des activités financées par des fonds volontaires ou extra-budgétaires n'est pas adoptée par la Conférence des Parties car étant totalement dépendante de la capacité du MM de collecter ces fonds au cours de l'exercice biennal. Le budget pour les contributions volontaires est donc une **estimation**. Il en va de même pour le Secrétariat ou toute autre institution de l'ONU. Normalement la contribution budgétaire volontaire proposée par le MM n'est donc pas, au moment de la proposition, entièrement financée. Il arrive ainsi souvent que le budget pour les contributions volontaires proposé par le MM à la CdP diffère en montant et en répartition au cours de la période biennale, en fonction du succès de la levée de fonds au cours de l'exercice biennal.

obtenu beaucoup de succès dans ses efforts de mobilisation des ressources et dans son programmes de travail au niveau des pays. Dans une note le rapport indique: Par exemple, le MM continue à recevoir des notes d'appréciation par les Ministres et les hauts fonctionnaires des parties concernées pour la contribution très utile dans la gestion des problèmes liés à la désertification dans leurs pays respectifs. Ce texte n'existe plus dans le rapport final et n'a pas été remplacé par toute autre remarque positive tout au long du rapport.

- (2) Le MM présente un budget annuel au FIDA, qui est l'instrument qui lui permet d'obtenir une **allocation pour les activités prévues**. Selon les règles financières du FIDA les budgets annuels ne peuvent inclure que des éléments pour lesquels le MM **dispose des fonds dans ses comptes** (de base ou volontaire). Ainsi, la différence entre le budget basé sur la gestion axée sur les résultats adopté par la CdP (qui est basé sur des estimations) et les budgets annuels approuvés par le bureau financier du FIDA (qui sont basés sur la disponibilité effective du financement) peut être considérable. Par ailleurs, le budget pour l'année concernée pourrait ne pas être totalement épuisé pour raisons diverses provoquant un report de fonds dans l'année suivante.
- (3) Le rapport financier annuel global des dépenses réelles des contributions de base et volontaires est le **rapport externe d'audit sur les dépenses** (PriceWaterhouse), qui est mis à la disposition de tous les organismes donateurs et du Secrétariat de la Convention. Dans ce rapport les **dépenses et les actifs courants** détenus dans nos comptes sont appelés « **chiffres réels** » et constituent des données financières ni estimées ni planifiées.
- (4) Dans le rapport biennal à la CdP, le MM fait des déclarations sur les **contributions des donateurs reçues au cours du dernier exercice biennal**, indépendamment de la durée de l'accord de don qui peut durer jusqu'à 4 ans.

En résumé, le rapport des consultants conclut en déclarant qu'il existe des incohérences en comparant des chiffres qui ne sont légitimement pas comparables puisque les estimations, la planification budgétaire et les dépenses et actifs effectifs détenus dans les comptes peuvent varier considérablement. L'approche des consultants dans la comparaison des estimations, la planification budgétaire et les dépenses et actifs réels est factuellement inexacte et professionnellement discutable et donne l'impression que les consultants ont été biaisés en vue de soutenir l'argument du manque de supervision et de responsabilité.

3.2 Les Positions du Personnel du MM sans approbation de la CdP

Dans la section 2.1.3.3, la description factuellement incorrecte de la situation des effectifs du MM et des obligations en matière de déclaration et responsabilité est utilisée dans le rapport de consultance pour étayer la conclusion biaisée selon laquelle «(...) le MM semble avoir failli à son obligation en matière de déclaration et donc de responsabilité devant la CdP et le CRIC. (...).". Le MM fait objection contre cette description tendancieuse par les arguments suivants:

- a. Le rapport de consultance indique qu'un exemple de manque de supervision de la part de la CdP est que cette-ci n'a pas approuvé explicitement des postes financés par des contributions extrabudgétaires. Bien que des postes extra budgétaires ne sont pas approuvés dans la décision budgétaire, les organes subsidiaires de la Convention ont présenté leur estimation de besoins de personnel financé par des contributions extra-budgétaires dans leur proposition de budget en vertu du système de gestion axé sur les résultats. Actuellement, aucun des organes subsidiaires de la Convention a ses postes extra budgétaires explicitement approuvés dans la décision budgétaire car ils ne font pas partie du budget de base et ne peuvent être remplis que si les fonds sont garantis par d'autres moyens.
- b. En ce qui concerne le tableau des «Positions du personnel du MM à partir de Septembre 2010" conformément à la section 2.1.3.3, les nominations au niveau professionnel des employés à partir de postes extrabudgétaires pour

l'exercice biennal 2010-2011 était de 5 et non 10 (dix) comme indiqué dans le tableau 5. Ceci est en ligne avec le projet de Programme de travail et budget du Mécanisme mondial (ICCD/COP(9)/5/Add.2) examiné par la CdP, dans le cadre des discussions budgétaires. Le budget de la Convention, y compris celui du MM, a été adopté par la Conférence des Parties 9/Decision 6. Le rapport des consultants aurait dû clarifier que les besoins en personnel pour la mise en œuvre des contributions extra-budgétaires sont toujours indicatifs et dépendent du niveau de ressources mobilisées. Par conséquent, les effectifs financés par des fonds extra-budgétaires pourraient être inférieurs ou supérieurs à ceux indiqués dans la proposition budgétaire présentée à la CdP. Il est entièrement conforme aux pratiques de l'ONU, y compris pour le Secrétariat de la CdP, de nommer le personnel sur une base temporaire pour mettre en œuvre des programmes qui sont financés par la communauté des donateurs au-delà du budget de base. Les commentaires sur deux projets de rapport des consultants et tous les documents fournis aux consultants par le MM n'ont pas été pris en compte ni le FIDA contacté pour vérifier les commentaires du MM. Basé sur le nombre factuellement erroné du personnel le rapport des consultants construit son argumentation sur l'absence de supervision par la CdP, ce qui constitue un autre exemple de l'absence de diligence et de professionnalisme.

3.3 Le travail substantiel du MM

Dans la section 2.2.2, ainsi que dans d'autres sections du rapport des consultants, il est indiqué que le MM ne soutient pas les PANs et a réorienté son approche vers le concept de la Stratégie Intégrée de Financement (SIF). Le rapport affirme que le MM utilise la SIF indépendamment du CRIC et la CdP et utilise des outils développés en dehors des processus de la Convention. Le rapport arrive à la conclusion que cet aspect pourrait améliorer si les arrangements institutionnels étaient modifiés.

Ceci est factuellement inexact. Le MM a continué à soutenir le développement des PANs et des PASRs (Rwanda, Afrique du Nord, etc), notamment grâce à son engagement avec le Secrétariat dans les exercices d'alignement des PANs, et a toujours pris totalement en compte les PANs dans le travail sur la SIF (voir note conceptuelle de la SIF ainsi qu'un certain nombre de documents relatifs à la SIF).

Le GM a toujours cherché la direction et la capacité décisionnelle de la CdP dans l'élaboration de ses stratégies, approches et programmes de travail. Le CRIC et la CdP disposent déjà des instruments et opportunités pour se prononcer et prendre des décisions sur la direction et les moyens pour la mise en œuvre du mandat du MM. Les CdPs et les CRICs ont été bien informés et les commentaires des pays Parties ont été très positifs à cet égard.

Considérant les réactions des pays Parties et des institutions/processus internationaux tels que la FAO, le PNUD, le FNUF, la CDB et d'autres, il convient de souligner que cette section du rapport d'évaluation ne reflète nullement la réalité sur le terrain en termes de la coopération du MM avec les pays Parties. À cet égard, le rapport des consultants n'a pas fait preuve de diligence suffisante pour les raisons suivantes:

1. Décision 4/COP.7 2005 à Nairobi: La décision encourage la mise en œuvre de la stratégie consolidée et l'approche améliorée (CSEA) comme la première étape pour établir le MM en tant qu'organe consultatif sur le financement pour la mise en œuvre de la Convention sur la base de son mandat conformément à l'article 21 de la Convention.

2. Décision 3/COP.8 2007 Madrid: La décision définit les responsabilités dans le cadre de la stratégie décennale et en délimite le cadre opérationnel (auquel les PANs devraient s'aligner). La stratégie décennale et le cadre opérationnel sont le fondement de la systématisation de l'approche du MM pour la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention. La Stratégie décennale a été nommée Stratégie de Financement Intégrée en référence aux résultats attendus, à savoir un Cadre d'Investissement Intégré, comme mandaté par la Stratégie.
3. Décision 1/COP.9 2009 à Buenos Aires: La décision a établi les programmes de travail biennaux et sur quatre ans du MM, qui comprennent les réalisations attendues avec référence explicite à l'utilisation de la SIF. Ainsi, il est clair que la CdP a accepté la SIF comme un outil pour la mise en œuvre de la Convention pour la période 2010-2011.
4. La SIF est un instrument opérationnel qui suit la Stratégie décennale de la Convention et son cadre opérationnel faisant appel à un cadre d'investissement, qui est l'objectif de la SIF. Il est donc un outil efficace pour aider les pays à mettre en œuvre l'Objectif opérationnel n°5 de la stratégie décennale. Il s'agit également d'un moyen pour les pays d'aligner leurs PANs en matière de financement.
5. La SIF doit être considérée comme un instrument pour renforcer et non pas affaiblir le processus de mise en œuvre car elle fournit un financement pour les PANs et les programmes y relatifs. A aucun des ateliers sous-régionaux et nationaux du MM il a été formulé des commentaires négatifs à ce sujet. Au contraire, les processus relatifs à la SIF sont de plus en plus demandés.
6. La phrase «réorientation du MM envers la SIF » devrait donc être reformulée comme suit : «l'orientation et concentration du MM sur le développement et mise en œuvre de la SIF sont pleinement justifiées par la demande élevée des pays, l'adoption par la CdP de la stratégie du MM de l'année 2005, la stratégie décennale, l'adoption du programme de travail du MM à la CdP 9 et les programmes en cours du MM au niveau du pays."

3.4 Duplication du travail

Le rapport des consultants fait constamment référence, entre autres, aux chevauchements, aux duplications, à la réalisation de fonctions similaires et d'actions non coordonnées entre le Secrétariat et le Mécanisme mondial (voir en particulier la section 2.2.3.5). Cependant, les références dans l'évaluation en ce qui concerne la duplication du travail restent au niveau des généralités et aucune suggestion pour la délimitation des tâches entre le Secrétariat et le Mécanisme mondial n'est fournie. Considérant la grande différence entre un Secrétariat d'une convention mondiale et un organe subsidiaire chargé de l'appui aux pays comme le MM, la duplication du travail décrite est en fait erronée à plusieurs égards.

Il est évident qu'une discussion constructive sur les rôles et les fonctions du Secrétariat et le Mécanisme mondial est nécessaire afin de clarifier davantage quelles devraient être, selon les pays Parties, la portée et les fonctions respectives de notre travail. Les questions suivantes illustrent les erreurs factuelles à l'égard de la duplication des travaux du Secrétariat et le Mécanisme mondial:

1. Le rapport indique comme preuve de duplication le fait que soit le MM que et le Secrétariat ont alloué des ressources de leur budget à l'objectif opérationnel 1 et 2 de la Stratégie décennale. En effet, le MM a été spécialement mandaté à jouer un rôle de soutien pour aider les pays en vertu de ces objectifs et il

doit donc allouer des ressources au titre de ces objectifs. L'évaluation n'a pas indiqué à quelles fins le MM a alloué des ressources qui sont en fait presque exclusivement alloués pour les finances (voir Gestion axée sur les résultats 2010-2011). En outre, cette allocation de ressources a été décidée par les pays Parties et longuement discutée à Istanbul en 2008 et à Buenos Aires en 2009.

2. Sur la question des efforts du Secrétariat et du Mécanisme mondial pour la mobilisation des ressources, il convient de souligner que, dans la majorité des cas, pour ses opérations au niveau des pays, le MM émerge sur des lignes budgétaires des donateurs différentes par rapport à celles dont bénéficie le Secrétariat, car pour ce dernier les ressources extra-budgétaires doivent servir au dialogue mondial dans le cadre de la Convention pendant les CdPs et les CRICs et pour mobiliser le financement pour les coûts récurrents émanant des organes intergouvernementaux tels que la participation des points focaux dans les CRICs et les COPs. En d'autres termes, il y a en fait très peu de chevauchements étant donné que le MM collecte des finances à des fins différentes et surtout à partir de différentes sources/lignes budgétaires des organismes donateurs.
3. Le rapport indique que le travail avec le FEM constitue un autre domaine de duplication et non-coopération entre le Secrétariat et le Mécanisme mondial, tout en affirmant que le MM s'est éloigné du FEM. Il est clair que le MM est plus engagé aux niveaux sous-régional et national, sans s'engager dans l'allocation des ressources du FEM à l'échelle internationale vu que le MM n'est pas une agence d'exécution dans le cadre du FEM. Cette capacité est laissée au pouvoir politique du Secrétaire Exécutif. Pour le FEM au niveau international, le Secrétariat de la Convention est l'organe leader et le Mécanisme mondial fonctionne à ce niveau seulement à la demande du Secrétaire exécutif.
4. Les activités du MM avec le financement du FEM dans le cadre de TerrAfrica, le CACILM et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ainsi que d'autres processus sous-régionaux et engagements au niveau national sont clairement orientées vers un financement de base à travers la coopération quotidienne avec les gouvernements, le PNUD, la FAO, le PNUE, la Banque mondiale, le FIDA ainsi que les organismes donateurs bilatéraux. Le MM a fourni aux auteurs du rapport de consultation un document qui contient des dizaines d'exemples d'initiatives et projets de coopération du MM basés sur notre stratégie vis-à-vis du financement du FEM, qui sont inclus en essence dans notre document de la gestion axée sur les résultats à la CdP 9 "Programme de travail et budget 2011-2012". Toutefois, ces exemples ne semblent pas avoir été pris en compte lorsque les consultants ont tiré leurs conclusions sur le travail du MM avec le FEM.

3.5 Les contributions du FIDA

On peut affirmer sans exagération que les contributions du FIDA en faveur du MM ainsi que de la Convention dans son ensemble, n'ont pas été évaluées par les consultants avec diligence. La raison pour laquelle le FIDA a été choisi en tant qu'institution "d'hébergement ou d'« accueil » restent valables, à savoir le fait que le MM peut travailler en étroite collaboration avec une institution financière qui concentre ses activités sur le développement agricole et en particulier sur les terres arides au niveau mondial. Cela constitue la partie substantielle et opérationnelle de l'accord d'hébergement.

Deuxièmement, le FIDA fournit d'excellents services administratifs et fiduciaires qui ont été jugés positivement par tous les organismes donateurs. Au cours des dernières années, aucune critique ou plainte n'a été déposée.

En terme financiers concrets, le FIDA a été très favorable et constructif. Jusqu'en 2009, le Fonds a respecté son engagement et a versé 10 millions de dollars en subventions pour les opérations du MM. Le FIDA reçoit 8% du 13% du montant alloué pour le programme de soutien tandis que le Secrétariat reçoit 5% pour ses services. 8% du montant correspond à Euros 289 000 pour l'exercice biennal 2010/2011. Grâce à cette contribution plutôt limitée de la Convention, le FIDA assure les financements suivants :

1. hébergement avec tous les frais inclus (pas officiellement estimés), offert par le Gouvernement de l'Italie;
2. administration financière et des ressources humaines et avis juridique pour le programme de travail du MM pour 2010-2011, qui a un budget indicatif de 14 millions d'Euros pour l'exercice biennal (voir la décision 6/COP.9). La valeur de ces prestations de service pour le programme de l'exercice biennal 2010-2011 a été estimée à Euros 1 380 000 en utilisant le taux des coûts de soutien du programme commun de 13% dans le cadre de la Convention. Ceci ne couvre que le portefeuille extra-budgétaire de Euros 10 691 797. Ce montant a été autorisé par le Bureau financier du FIDA et est indiqué dans le document ICCD/COP (9) / 5/Add.2, tableau 6.

Le FIDA est actuellement en train de calculer les coûts réels des services fournis au MM et les chiffres ne sont pas encore disponibles.

Deuxièmement, le FIDA fournit la garantie du budget et l'avancement du financement pour les contrats à durée déterminée du personnel financés par le budget de base, selon les décisions budgétaires des respectives CdPs. En d'autres termes, indépendamment du moment où les transferts financiers provenant des contributions des pays Parties sont effectués pendant l'exercice biennal concerné (qui sont généralement en retard), le personnel du MM bénéficie de la décision du Conseil d'administration selon laquelle les paiements des salaires d'une année au maximum, qui s'élevait à 1 750 000 Euros par an pour l'exercice biennal 2010-2011, peuvent être anticipés. Cette garantie très importante du FIDA sur le paiement des salaires n'a pas été objet de l'évaluation des consultants sur la contribution du FIDA au MM.